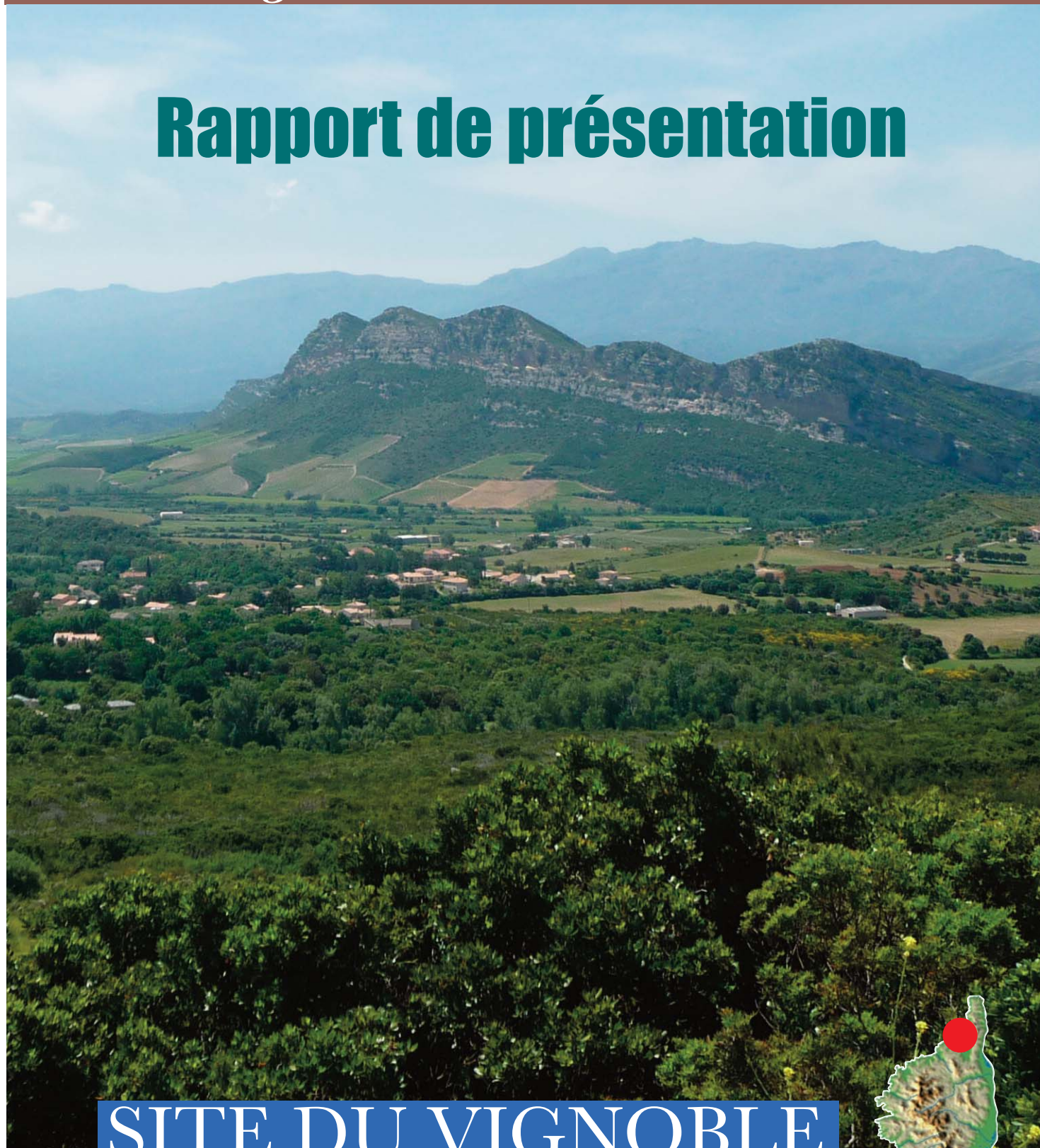


PROJET DE CLASSEMENT

Rapport de présentation



SITE DU VIGNOBLE

DE PATRIMONIO

& DE LA CONCA D'ORO



Rapport de présentation



Collectivité territoriale de Corse
 Département de Haute-Corse - Canton de la Conca d'Oro
 Communes de Barbaggio, Farinole, Patrimonio,
 Poggio d'Oletta, Oletta, Saint Florent

Sommaire

Introduction	p.3
Définition de l'esprit des lieux	p.5
Description des principales lignes de force du paysage	
Les éléments naturels	
Les pratiques culturelles et sociales	
Motivations du classement	p.21
Les enjeux d'un aménagement du territoire choisi	
Les avantages du classement du site	
Le classement	p.30
Le périmètre de classement proposé	
Suggestion d'inscription des villages	
Répartition des surfaces proposées	
Principes de gestion	p.35
Les principes de gestion	
Les moyens de gestion	
Conclusion	p. 37



Introduction

Initié en 2002, le projet de classement du site du vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro au titre de la loi du 2 mai 1930 a été défendu avec une grande constance par le Président du syndicat de promotion et de défense des viticulteurs de l'aire d'Appellation d'origine contrôlée (AOC) de Patrimonio, M. Jean Laurent DE BERNARDI et par le Maire-vigneron de la commune de Patrimonio, M. Guy MAESTRACCI.

En 2007, lors de l'élaboration du dossier de demande de pôle d'excellence rurale par la commune de Patrimonio, la demande de classement est reprise dans un cadre général mieux formalisé.

À l'issue d'une étude de faisabilité, un premier projet a été proposé en 2006 aux élus des collectivités concernées, sans succès. La démarche a été relancée au début de l'année 2010 par le nouvel inspecteur des sites de la DREAL, M. Pierre Marie LUCIANI, avec le soutien et l'investissement personnel du Sous-Préfet de Calvi, M. Stéphane DONNOT.

Cette réflexion s'est appuyée sur une méthode de travail participative, privilégiant la concertation avec l'ensemble des parties intéressées. Ceci a induit la structuration et la création :

- d'un Comité de pilotage, présidé par M. le Sous-Préfet, comprenant la DREAL, le SDAP, la DDTM, le Président des vigneron, le Maire de Patrimonio, le Président de la Chambre départementale d'agriculture.
- d'un groupe de travail pour la définition des limites du site à classer, composé des membres du Comité de pilotage et des élus des communes concernées,
- d'un groupe de travail pour la définition des principes et des règles de gestion du site, composé des membres du Comité de pilotage, de socioprofessionnels du vignoble et d'experts.

(Cf. compositions détaillées des groupes en annexe)

L'animation de ces trois groupes de travail a nécessité de nombreuses réunions restreintes ou élargies, des visites de terrain, des rencontres, des échanges, la contribution d'un inspecteur général et du bureau des sites du Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) ainsi que la prestation d'une paysagiste et d'une architecte pour l'élaboration d'un guide paysager et architectural du vignoble.

Il est légitime de souligner la grande implication du Maire de Patrimonio qui a joué un rôle déterminant dans ce processus et des Maires de Barbaggio, M. Étienne MARCHETTI, et de Poggio d'Oletta, M. Louis MERIA, représentants des trois collectivités les plus concernées en terme de territoire par le projet de classement, les vignerons de l'AOC Patrimonio et de leur représentant M. Jean-Laurent DE BERNARDI, Les représentants des services de l'État (MEDDTL, DREAL, SDAP, DDTM) sous le pilotage de M. le Sous-Préfet de Calvi, M. Stéphane DONNOT, ont également accompagné ce projet.

Il semble actuellement faire l'objet d'une approbation de la part des Collectivités concernées et des socioprofessionnels.

Le présent dossier, accompagné de ses annexes, vise à introduire officiellement la procédure administrative de classement du site du vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro, en application des dispositions des articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement.

Coteaux de vigne



Définition de l'esprit des lieux

La définition de l'esprit des lieux du vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro ainsi que son identification constituent un préalable à toute démarche de préservation et de mise en valeur du site (aménagement, gestion, accueil des visiteurs...).

Cette définition repose en partie sur la forte impression, voire l'émotion, suscitée par la qualité et l'unicité du lieu. L'analyse des valeurs économiques, sociales et culturelles du site complètent cette première perception.

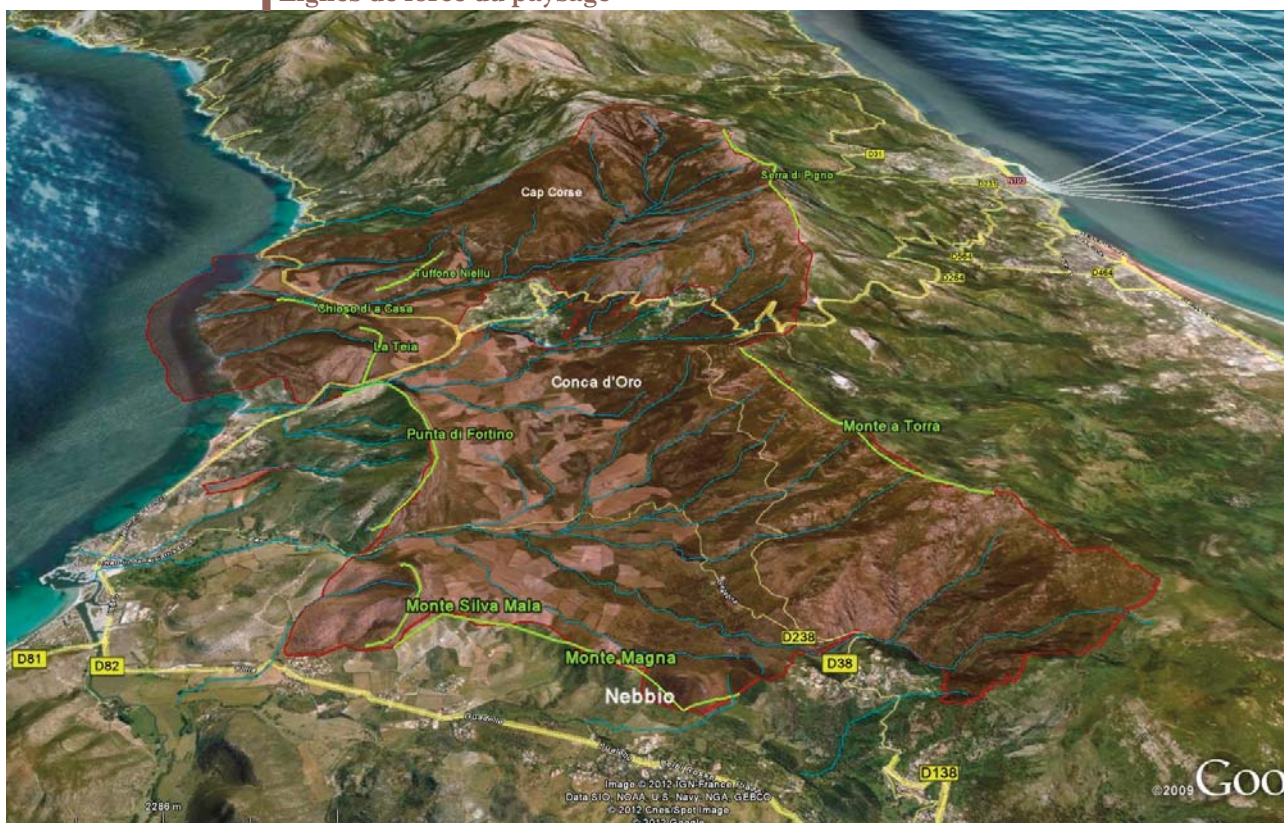
L'ensemble de ces critères fonde la valeur patrimoniale exceptionnelle du site, celle qui est partagée par le plus grand nombre et qu'il est nécessaire de reconnaître pour assurer sa pérennité.

Les composantes paysagères et culturelles exceptionnelles

1. Description des principales lignes de force du paysage

Le site majeur s'inscrit dans une vallée orientée du sud-nord depuis le village de Poggio d'Oletta jusqu'à la mer par la baie de Farinole, en suivant le ruisseau du Fium'Albino et plus à l'ouest jusqu'au golfe de Saint-Florent.

Lignes de force du paysage



Cette vallée de la région du Nebbio (qui signifie « brouillard » en corse) est appelée « Conca d'Oro », (« Coquille d'Or ») dénomination qui traduit la fertilité de son terroir.

Sa forme générale est une dépression délimitée :

- à l'est par la plus haute ligne de crête schisteuse et granitique (Monte Terza Battagli, Col de Teghime, Pigno, San Colombano, Cima di Gratera jusqu'à Punta Muzelli),

Plaine délimitée par les crêtes calcaires



- à l'ouest par une crête blanche discontinue, arrondie, formée de calcaires redressés (Monte Magna, Monte Silva Mala, Monte Sant'Angelo, Punta di Furtino). Elle constitue l'élément minéral fort de ce paysage.

Ce site comprend :

- des zones naturelles couvertes de végétation basse de type maquis arboré méditerranéen xérophile et sempervirent (à base de chêne vert et olivier sauvage), dont la naturalité est encore très préservée,
- des zones viticoles et agricoles qui mettent en exergue le relief du site. Les vignes sont un élément majeur de ce paysage.
- des zones urbanisées qui comprennent le village de Poggio d'Oletta, de Barbaggio, de Patrimonio et son hameau des Marines du Soleil, en bord de mer.

Traversé par un axe touristique fréquenté, entre le Grand Bastia et la région de Balagne, desservant Saint-Florent et l'ensemble naturel de l'Agriate, et la partie Ouest du Cap Corse, ce site offre des points de vue remarquables qui impressionnent les visiteurs.

Lorsqu'ils les découvrent pour la première fois, depuis le belvédère du Col de Teghime, ils sont interpellés par la beauté et la diversité du paysage : maquis, vigne, prairies à dominante verte, crêtes calcaires blanches et mer azur en arrière-plan.

Vue du Col de Teghime



La route en corniche reliant les villages de Poggio d'Oletta et de Farinole marque également les esprits. Elle permet de mesurer la profondeur du relief et l'harmonie entre les éléments naturels et les zones agricoles. Les points de vue remarquables sont nombreux, notamment depuis la RD 38 avant le Col de Teghime et depuis la RD 333 avant le col de la Croix, côté Patrimonio.

■ Vues depuis la route en corniche



La route conduisant à travers le vignoble, du village de Poggio d'Oletta à la Cathédrale du Nebbio permet de s'immerger dans le fond de vallon et de ressentir pleinement l'ambiance du site. Elle permet aussi de rejoindre le village de Patrimonio en empruntant deux chemins ruraux noyés dans un océan de vignes.

Au cœur du vignoble



Enfin, l'un des points de vue les plus remarquables reste la route d'accès au Cap Corse à partir de Patrimonio, là où les vignes rejoignent la mer.

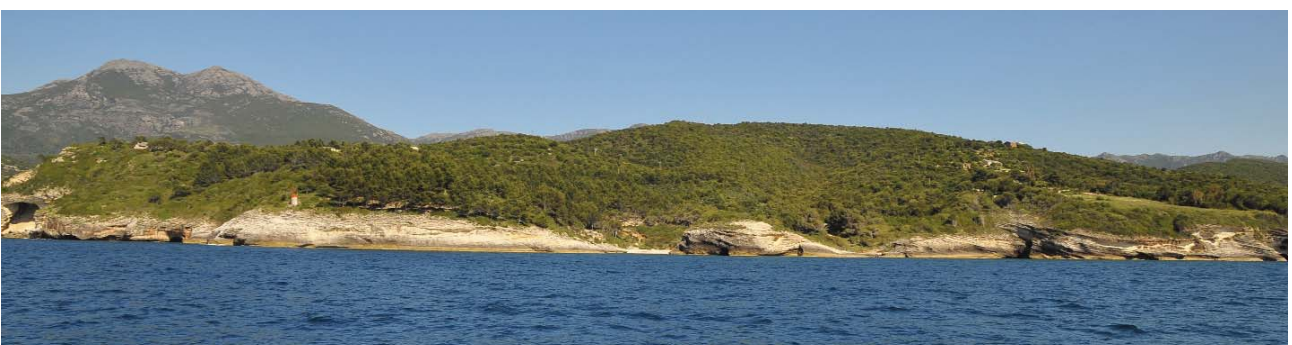
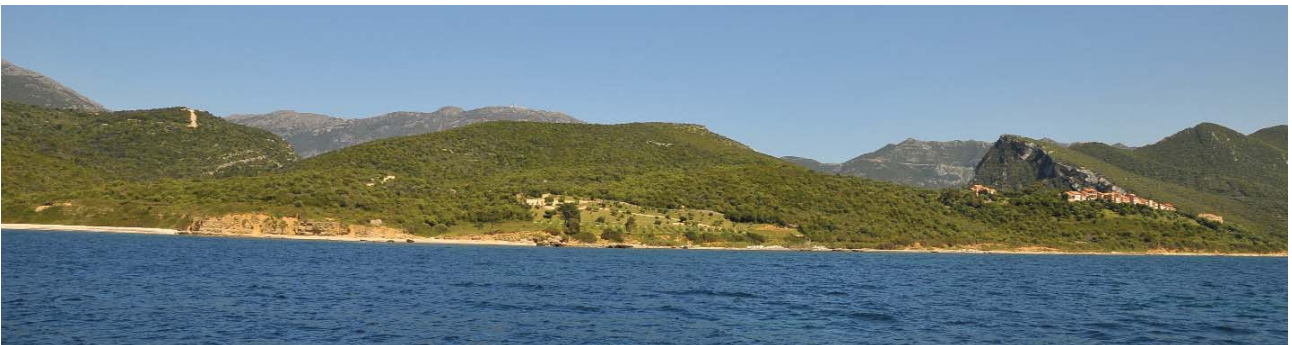
■ Vignoble en bordure de mer - Baie de Farinole



Dominée par une colline calcaire, la partie côtière de ce site de la baie de Farinole au golfe de Saint-Florent, forme un ensemble de grande qualité encore bien préservé.

La société Eco Terre Développement a mis à disposition gracieusement les photos ci-après du littoral (entre Saint Florent et Farinole) issues de la mission 2010 Kalliste Peripli.

Le littoral de Patrimonio à Farinole



Baie de Farinole



Éléments constitutifs du paysage:

c'est donc le mélange des éléments végétaux, minéraux et de la mer, qui compose ce paysage pittoresque.

Il est à noter que l'église Saint-Martin du village de Patrimonio (M.H. inscrit) l'ancien couvent de Marianda sur Farinole, et la chapelle San Quilico sur Poggio d'Oletta (M.H. Classé) constituent d'intéressants repères dans l'espace et dans le temps. Leurs emplacements sont choisis avec soin et offrent des vues stratégiques.

Église Saint-Martin, Couvent de Marianda, Chapelle San Quilico



Un paysage singulier issu d'un territoire naturel mis en valeur harmonieusement

Les composantes de ce paysage sont le résultat de l'interaction permanente entre **les éléments naturels** : géologie, relief, régime des pluies et des vents, influence de la mer, ensoleillement, qualité de la terre, végétation préexistante ; et **l'action de l'homme** au fil du temps et en fonction des moyens dont il a disposé.

2. Les éléments naturels

Caractéristiques géologiques du site

La structure de ce relief est très singulière car elle est le fruit de la rencontre de trois ensembles géologiques :

- à l'ouest, les formations calcaires d'âge miocène (ère tertiaire),
- au centre, les formations sédimentaires du Nebbio, déplacées sous l'effet d'un processus tectonique,
- à l'est, des schistes lustrés.

Commentaires de la carte géologique (*Cf. annexe carte*)

À l'ouest, les éléments en jaune correspondent au calcaire Miocène incliné. Ils constituent le trait majeur du paysage, et en font sa principale originalité. Les éléments en vert clair correspondent à des serpentinites, qui forment des terrains beaucoup moins représentatifs.

À l'est, deux ensembles colorés coexistent :

- Les éléments verts tachetés de carrés noirs correspondent à des cipolins et quartzites. Il s'agit de l'ensemble des barres qui forment la partie supérieure de la crête allant du Pigno aux monts de la Torre en passant par Teghime. Les cipolins sont constitués de bancs calcaires gris, exploités jadis en carrières par exemple le long de la route reliant Teghime à Poggio d'Oletta. Les quartzites, plus résistantes, sont des roches siliceuses de couleur claire. Dans une certaine mesure, ces barres forment le symétrique à l'est des barres calcaires de l'ouest. Elles participent ainsi avec ces dernières à la délimitation du bassin de Patrimonio et renforcent son originalité.
- De part et d'autre de la crête, des teintes violettes avec ponctuations roses correspondent à d'anciens gabbros et granites (formations du socle, d'âge primaire). Ils forment les soubassements boisés du versant côté Nebbio.

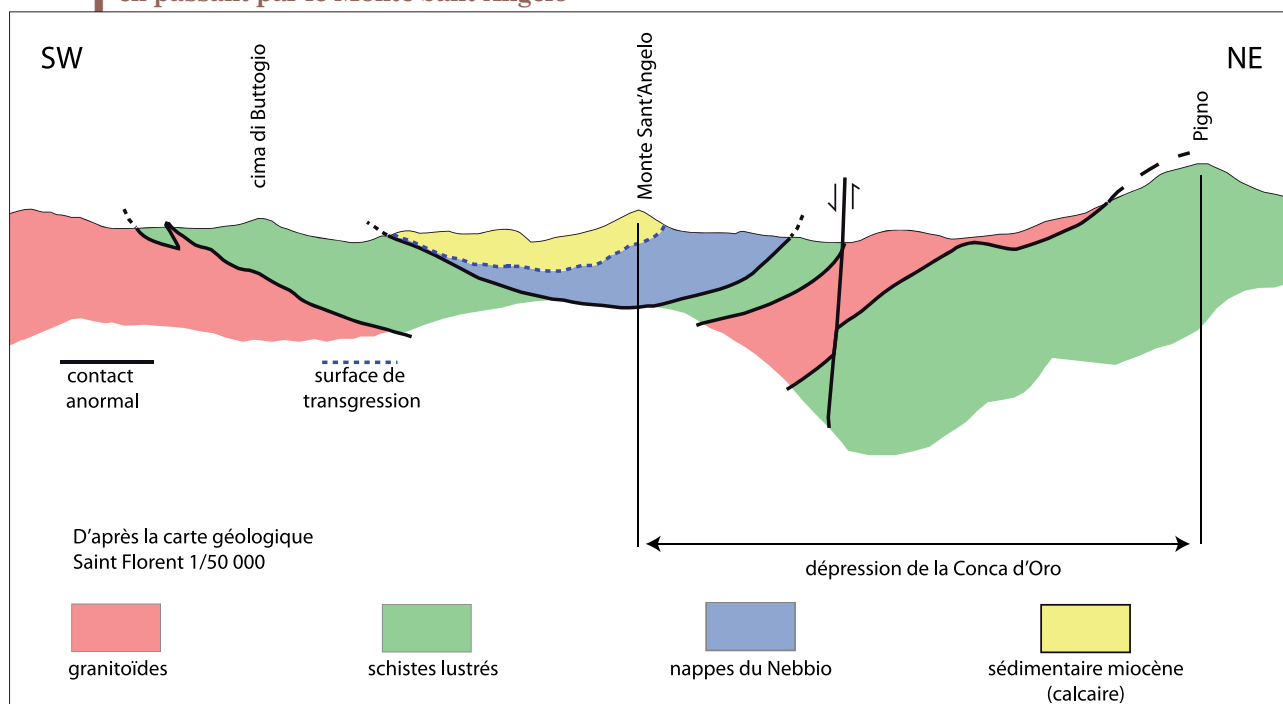
Au centre de la zone proposée au classement, un patchwork de couleurs montre la complexité et la diversité des formations bien visibles sur une coupe. Ces terrains variés ont une disposition plutôt sud-nord. Ils sont recouverts par de grandes taches grisées d'orientation plutôt est-ouest qui correspondent aux divers dépôts alluviaux des trois cours d'eau qui rejoignent la mer en formant des cluses à travers le massif calcaire. (*Cf. rapport géologique en annexe*)

Cette grande diversité d'éléments géologiques en un même lieu, doublée de comportements propres face à l'érosion, composent des paysages singuliers sur un site géologique unique en Corse.

Formation du relief et des crêtes calcaires

Une des composantes les plus remarquables du relief sont les cuestas de couleur blanche qui marquent fortement de leur empreinte le paysage. Elles sont façonnées de couches de calcaire (datées environ de 20 millions d'années) pouvant atteindre près de 400 m d'épaisseur. Ces calcaires, très riches en accumulation de coquilles fossiles, ont la particularité d'être relevés par un mouvement tectonique pour former les cinq collines successives qui sont bien visibles depuis l'est du site.

Coupe géologique actuelle, de la Cima di Buttogio (SW) au Pigno (NE) en passant par le Monte Sant'Angelo



La formation de la falaise calcaire, limitant la Conca d'Oro à l'ouest, résulte de l'effet de trois phénomènes successifs. En premier lieu, des dépôts marins calcaires sur des terrains de nature variée. Ensuite un épisode tectonique en régime compressif a plié toutes les roches existantes suivant une ondulation à grande échelle : Tenda et Cap Corse en zones convexes, Nebbio en zone concave. Enfin, l'érosion fait son œuvre. Actuellement ne subsiste plus de ces calcaires, qu'un lambeau incliné vers le golfe de Saint-Florent.

Source : Mme Ferrandini Michelle - Géologue - Août 2012

Composition pédologique du site

La diversité des roches mères génère sur ce territoire des formations pédologiques complexes, dotées de nombreux types de sols, pour la plupart argilo-calcaires à l'ouest, et schisteux et caillouteux à l'est. Ces sols peuvent être très différents d'un secteur à l'autre, en fonction notamment de l'altitude et la proximité de la mer.

Les sols les plus représentés sont :

- les sols bruns ou rouges sur calcaires, peu argileux en profondeur,
- les sols sur dépôts calcaires marneux du miocène,
- les sols bruns acides calcaires ou non (souvent en mélange),
- les sols fissurés (Flysch et conglomérats)
- les sols lessivés et stratifiés (néoluvisols et luvisols),
- les sols calcaires (Carcosols et Calsisols),
- les sols bruns graveleux et sableux à texture argileuse,
- les sols bruns épais sur schistes quand la pente est faible,
- les sols sur schistes calcaires et cipolins,
- les sols graveleux sur serpentine, basalte et gabbro,
- les sols sur éboulis peu profonds.

La potentialité de ces sols pour la culture de la vigne va dépendre de leur nature (alluvions récents ou anciens) et de leur localisation (en fond de vallon ou dans la pente).

Remarque : Il est à noter que les sols de la Conca d'Oro n'a pas tous été inventoriés et cartographiés. Il n'est donc pas possible actuellement d'établir une carte pédologique complète du site.

Un terroir d'exception

Le relief en forme de vaste amphithéâtre protège des vents saisonniers, le vignoble, implanté pour l'essentiel au cœur de la dépression. La topographie, comme la proximité de la mer, permettent un effet modérateur du climat méditerranéen ensoleillé, grâce à l'humidité atmosphérique qu'elles génèrent. La présence de limons calcaires, qui retiennent l'eau dans les sols profonds et labourables, confère des potentialités agronomiques très favorables aux cultures agricoles sur ce site.

Régulation grâce à la crête calcaire discontinue



3. Les pratiques culturelles et sociales

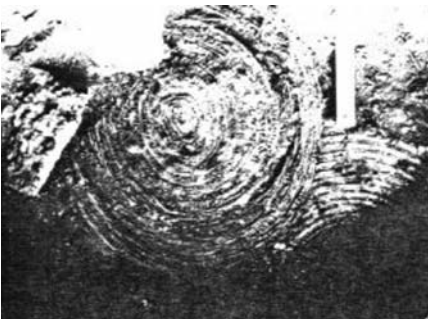
Pratiques préhistorique, protohistorique et historique sur le site

(Cf. annexe carte patrimoniale)

L'occupation humaine du Nebbio est la plus ancienne implantation dans l'île connue à ce jour. Elle date de 7 000 ans avant J.-C., de l'époque pré-néolithique (source <http://histoire.du.nebbiu.pagesperso-orange.fr>).

À la fin du néolithique et au début de l'âge de fer, les hommes sont passés de l'état de chasseur à celui de cultivateur-éleveur.

Vanneries de Scaffa Piana



L'abri des Strette dans la falaise calcaire au-dessus de la route entre Saint Florent et Patrimonio et celui de Scaffa Piana au-dessus de la route entre Saint Florent et Poggio d'Oletta (abris inclus dans le site), attestent de la présence humaine et de leurs pratiques agricoles.

Ces abris, datés de 3 400 ans avant J.-C, prouvent que les populations locales n'ont pas attendu les colons des peuples dominants de Méditerranée pour pratiquer l'élevage de porc et de mouton, à l'aide de chien domestiqué. En outre, ces populations se nourrissaient déjà d'olive et de céréales, comme en témoignent les traces de vanneries retrouvées pouvant servir de silo à grain.

Menhir du Nativu



Cette période est aussi marquée par la construction de mégalithes et de menhirs, comme en témoigne celui retrouvé sur la commune de Barbaggio, exposé à Patrimonio, le menhir du « Nativu » daté de la période de 4 000 ans à 2 000 ans avant J.-C.

Ce site est donc façonné très tôt par l'élevage, la production de céréales et la culture de la vigne pratiquée depuis l'Antiquité. Les Grecs au VI^e siècle avant J.-C, qui surnommaient la Conca d'Oro « la vallée des dieux », ont aménagé un port dans la baie de Saint Florent pour profiter des prédispositions agricoles (blé, olivier, vigne) de ce site et d'autres ressources (minerais, chaux, sel).

Les Romains ont aussi exploité ce site dont il reste quelques traces (barrage pour un système d'irrigation). Cependant, ces vestiges n'ont pas fait l'objet de fouilles et d'études approfondies.

Durant le moyen âge, la Corse connaît une période d'insécurité. Les périodes autarciques alternent avec les

périodes de commerce.

Du XII^e au XIII^e siècle, pendant environ 200 ans, le temps de la *pax pisana*, le littoral est sécurisé et les Corses quittent les hauteurs pour occuper et mettre la plaine en culture. Des ports sont ouverts, la liberté du commerce est rétablie. C'est une période de prospérité, où la religion occupe une place d'importance. Les moines Franciscains fondent au début du XII^e siècle le couvent Saint François à Oletta. Ils joueront un rôle majeur dans la mise en valeur agricole et viticole de la Conca d'Oro.

Sous l'aire génoise du XV^e au XVIII^e siècle, les vins du Nebbio et de la Conca d'Oro occupent une place de choix. Une réglementation et une organisation des cultures sont mises en place, notamment pour la viticulture.

À cette époque, les vins étaient embarqués sur des voiliers à Saint-Florent et faisaient le tour du Cap Corse pour être débarqués à Erbalonga (à proximité de Bastia). Dégustés, s'ils avaient supporté l'épreuve de la mer, ils pouvaient être exportés à Gênes, sous l'Appellation « Vini navigati ». Les vins sucrés étaient particulièrement appréciés.

Il est donc établi que la viticulture est pratiquée et favorisée pendant plus de six siècles dans la Conca d'Oro.

Pendant la période de souveraineté corse (1755-1769), puis française, l'activité viticole se poursuit de façon soutenue jusqu'à l'apparition en 1850 de l'Oïdium puis du Phylloxera. Les conséquences pour le vignoble furent sévères malgré le fait que le cépage Nielluccio résista bien. Au début du XX^e siècle, un effondrement général des prix du vin bloqua l'expansion du vignoble et la Grande Guerre paracheva ce déclin. Cinquante ans s'écoulèrent avant que la viticulture insulaire ne redevienne une véritable activité économique.

Pratiques contemporaines

Les années 1960-1970 marquèrent une crise du vin corse, liée à la recherche d'une production quantitative, plus que qualitative.

Cependant, le choix des vignerons du Nebbio fut différent. La reconnaissance des vins de la Conca d'Oro est liée à la passion et au travail de qualité des hommes qui occupent sur ce territoire, depuis plusieurs générations.

Ces vignerons ont obtenu le 13 mars 1968 **la première Appellation d'Origine Contrôlée pour le vin en Corse**, celle des vins de « Patrimonio ». Cette reconnaissance exemplaire a ouvert la voie aux productions de vins traditionnels de qualité.

La démarche de classement du site s'inscrit dans le même esprit. En Corse, elle est exemplaire dans le domaine de la protection et de la gestion des terres agricoles.

En 2008, sur l'ensemble du territoire AOC Patrimonio, le vignoble couvrait une superficie de 410 hectares pour une production de 14 200 hectolitres élaborés au sein de 32 caves particulières.

(Cf. annexe liste des vignerons).



Les quatre principaux vins : blanc, rosé, rouge, muscat

Viticulture

1. Les vins de l'AOC Patrimonio

L'appellation d'origine contrôlée « Patrimonio » est réservée aux vins tranquilles blanc, rouge et rosé.

- Les vins blancs sont issus du cépage Vermentino B (malvoisie de Corse).

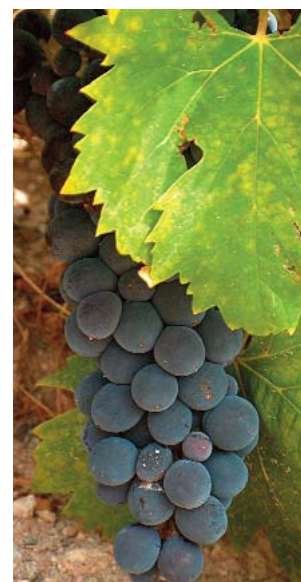
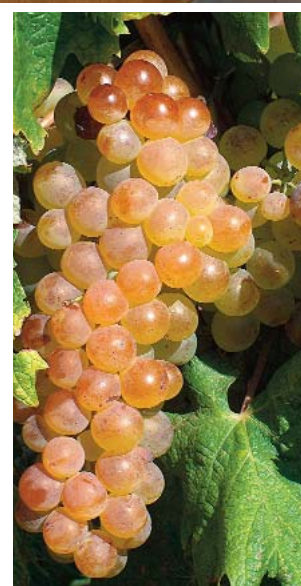
- Les vins rouges et rosés sont issus des cépages suivants :

Cépage principal : Nielluccio N,

Cépages accessoires : Grenache N, Sciaccarello N, Vermentino B (malvoisie de Corse).

Pour les vins rouges, la proportion du cépage Nielluccio N doit être supérieure ou égale à 90 % de l'encépagement.

Pour les vins rosés, la proportion du cépage Nielluccio N doit être supérieure ou égale à 75 % de l'encépagement.





Conduite du vignoble

Densité minimale : 4 000 pieds/hectare,
Écartement : ne peut être supérieur à 2,80 m entre les rangs, ni inférieur à 0,8 m entre les pieds,

Règle de taille : taille courte à courson avec un maximum de 10 yeux francs par pied
Charge maximale moyenne par parcelle :

8 000 kg par hectare

Rendement visé : 50 hectolitres par hectare, irrigation interdite.



Mode d'élaboration des vins

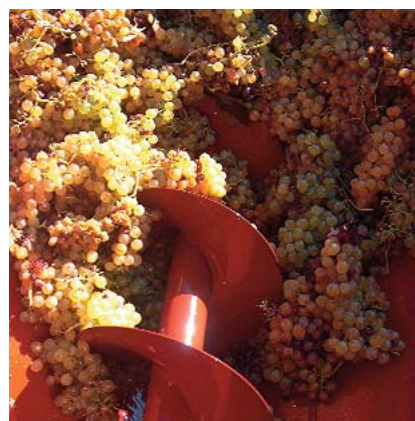
Blancs : pressée directe

Rosés : majorité en pressée directe, une partie en macération (pour les rosés plus clairs « gris »)

Rouge : Vinification classique avec une tendance à allonger le temps de macération.

Assemblage des cépages : dans les mêmes proportions que celles prévues pour l'encépagement.

Toute opération d'enrichissement est interdite.





2. Le Muscat du Cap Corse

(Décret modificatif n° 2011-781 du 28 juin 2011)

L'AOC Muscat du Cap Corse couvre en partie l'AOC Patrimonio (30 ha). Le muscat est un vin doux naturel blanc, produit à partir d'un cépage de muscat à petit grain blanc.

C'est un vin très aromatique, de couleur jaune clair à ambré clair, riche et très complexe, se classant parmi les meilleurs muscats du monde. Le muscat est le vin qui possède la plus ancienne notoriété en Corse. C'est un vin rare car ses rendements sont faibles. Il est commercialisé sous la dénomination « Coteaux du Cap Corse ».

Conduite du vignoble

Densité 4 000 pieds par hectare.

Écartements entre les rangs 2,50 mètres et 1 mètre entre les pieds.

Rendement de base 30 hectolitres par hectare.

Mode d'élaboration

Les vins sont obtenus par mutage (ajout d'alcool neutre vinique) du moût en cours de fermentation, dans la limite de 10 % en alcool pur. Toute opération d'enrichissement en sucre est interdite.

Motivations du classement

Les enjeux d'un aménagement du territoire choisi

L'ensemble du « du vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro » constitue un site pittoresque de grande qualité, unique à l'échelle de la Corse. Ces paysages remarquables issus de la conjugaison des éléments naturels et des pratiques agricoles, sont un atout essentiel pour la vitalité et la notoriété de la micro-région, et au-delà pour l'île toute entière.

Quel est le risque majeur qui pèse sur les activités agricoles ?

La croissance urbaine et la pression immobilière sont très fortes dans les communes de plaine ou proches du littoral. Les terres agricoles changent progressivement d'affectation et deviennent constructibles au fil du temps, à la faveur des évolutions résultant de la révision des documents de

planification, mais aussi en raison des prix élevés sur le marché immobilier, quelle que soit la valeur agronomique des terrains.

Le mitage insidieux et progressif des terres agricoles par des constructions, le développement de l'habitat individuel, de même que celui de l'économie résidentielle saisonnière, peu génératrice d'emplois et fortement consommatrices d'espaces, auxquels se rajoutent les difficultés liées aux conflits de voisinage et de proximité (bruit, traitements, épandages, etc.), menacent les activités agricoles et ce de façon quasi-définitive.

Constructions diffuses, consommatrices d'espaces et de paysages



Ces évolutions rapides dans le temps, font peser sur le site un risque majeur de dégradation irréversible. De plus, l'absence de règles de préservation peut engendrer des dégradations de sites par l'implantation de bâtiments certes autorisés et nécessaires mais non intégrés dans le paysage.

Face à ce risque, le paysage du site du vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro mérite une protection forte et à long terme, afin d'éviter qu'il ne se banalise et finisse par perdre ce qui aujourd'hui fait son identité et son attrait.

Le classement, en contribuant à la conservation de l'esprit des lieux, évitera que la Conca d'Oro de Corse évolue comme la Conca d'Oro de Sicile, dans la plaine de Palerme, dont les terres fertiles ont été presque entièrement urbanisées.



Plus près de Patrimonio, nous pouvons citer l'exemple de l'évolution des communes du Grand sud de Bastia dont les plaines agricoles labourables sont actuellement construites presque entièrement.



Face à ce risque, le paysage du site du vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro mérite une protection forte et à long terme pour ne pas le voir se banaliser et se dégrader.

Un choix affirmé d'aménagement du territoire

Depuis quelques années, la commune de Patrimonio et le syndicat des viticulteurs portent un projet d'aménagement du territoire, basé sur le développement et la valorisation de la vigne par l'œnotourisme, ainsi que par l'élargissement de l'offre culturelle liée au patrimoine viticole.

Ce choix d'aménagement du territoire, validé et soutenu par les services de l'État dans le cadre d'un pôle d'excellence rurale depuis 2007 (cf. *annexe*), est en cours de déclinaison avec l'appui de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Haute-Corse, et les conseils de l'Association Haute-Corse Développement, notamment par :

- la construction d'une Maison des Vins. Cet ensemble architectural, aujourd'hui réalisé, fait l'objet actuellement d'une étude de faisabilité pour définir son fonctionnement,

Cette structure, qui a vocation à devenir « maison de site » constituera le moment venu le cœur, la mémoire et la porte d'entrée de ce territoire pour les visiteurs et les socioprofessionnels,

■ Maison des vins



- la relance dynamique de la route des vins (créée initialement en 2000),
- une programmation culturelle alliant le vin et la musique, dans l'esprit d'une tradition locale et d'un art de vivre.

Créé en 1990, le Festival des Nuits de la guitare qui se tient chaque année en juillet, est un événement culturel majeur en Corse, de notoriété internationale.

■ Les nuits de la guitare



Depuis 1998 (année anniversaire des 30 ans de l'AOC Patrimonio), est célébré le 11 novembre la Fête de Saint-Martin, patron de Patrimonio. Après une messe, le vin nouveau et un banquet sont offerts à la population par les vignerons, sous la direction d'une confrérie bachique. D'autres événements culturels se déroulent autour de cette manifestation.

Le vin nouveau de la Saint Martin



- enfin , dans le cadre du pôle d'excellence rurale, un bâtiment accueillant une Académie des guitares, a également été construit à proximité de la maison des vins pour renforcer cette alliance du beau et du bon. La dimension culturelle est bien prise en compte dans les orientations de gestion du site.

Académie des guitares



> Le classement du site, motivé par le maintien d'un paysage naturel et agricole, est un outil de gestion du paysage qui consolidera un modèle de développement local maîtrisé tenant compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux qui constituent l'identité de ce territoire.

Quels seraient les autres atouts liés à un classement du site ?

Les atouts environnementaux

> Le classement de site est un outil réglementaire qui vise essentiellement à la conservation, à long terme, de la qualité des paysages. Sa finalité est la recherche d'une intégration des éléments fabriqués, d'un vocabulaire architectural harmonieux, d'un vocabulaire végétal cohérent et d'une signalétique soignée. L'excellence paysagère et architecturale est l'objectif recherché.

Une exploitation harmonieuse



> Le classement de site est un outil réglementaire fort qui régule à long terme la constructibilité du site. Son statut s'impose aux documents d'urbanisme locaux. Cette protection présente l'avantage de diminuer les pressions subies par les élus locaux.

> Le classement de site est un outil réglementaire fort qui oblige au respect de certaines prescriptions: interdiction de la publicité, des pré-enseignes, de création de camping, obligation d'enfouissement des nouveaux réseaux électriques et téléphoniques.

Les atouts économiques

> La plupart des vigneronnes pratiquent la vente directe de leur vin à la cave (la vente des spiritueux en Corse bénéficie d'une détaxe fiscale). Des points de vente sont situés en bord de route, sur l'axe touristique entre Bastia et la Balagne, généralement dans le village de Patrimonio. Ce mode de commercialisation est lié à la notoriété de cette appellation ainsi qu'à la fréquentation touristique du site.

Il est donc intéressant du point de vue économique, d'augmenter la notoriété de ce site grâce à une reconnaissance nationale de sa valeur patrimoniale. Le classement du site, outil de gestion du paysage, peut répondre à cet objectif promotionnel.

Caves et points de vente



> En termes de développement local et touristique, le statut de site classé peut permettre un soutien du MEDDTL, afin d'assurer, en plus de la pérennité des lieux, une visite et un accueil de qualité avec la participation active des habitants du site. Ce concours peut se traduire par la conduite de programme d'études et de travaux.

> En protégeant les terres agricoles, le classement favorise la production de produits régionaux AOC nécessaires au développement d'un tourisme de qualité, répondant au souhait croissant des visiteurs, de consommer des produits régionaux labellisés en lien avec le territoire qu'ils visitent. Sur ce territoire, sont aussi installés trois éleveurs bovins, un éleveur ovin, une chevrrière, un apiculteur, des artisans d'art (potier, coutelier...), ainsi que des acteurs culturels.

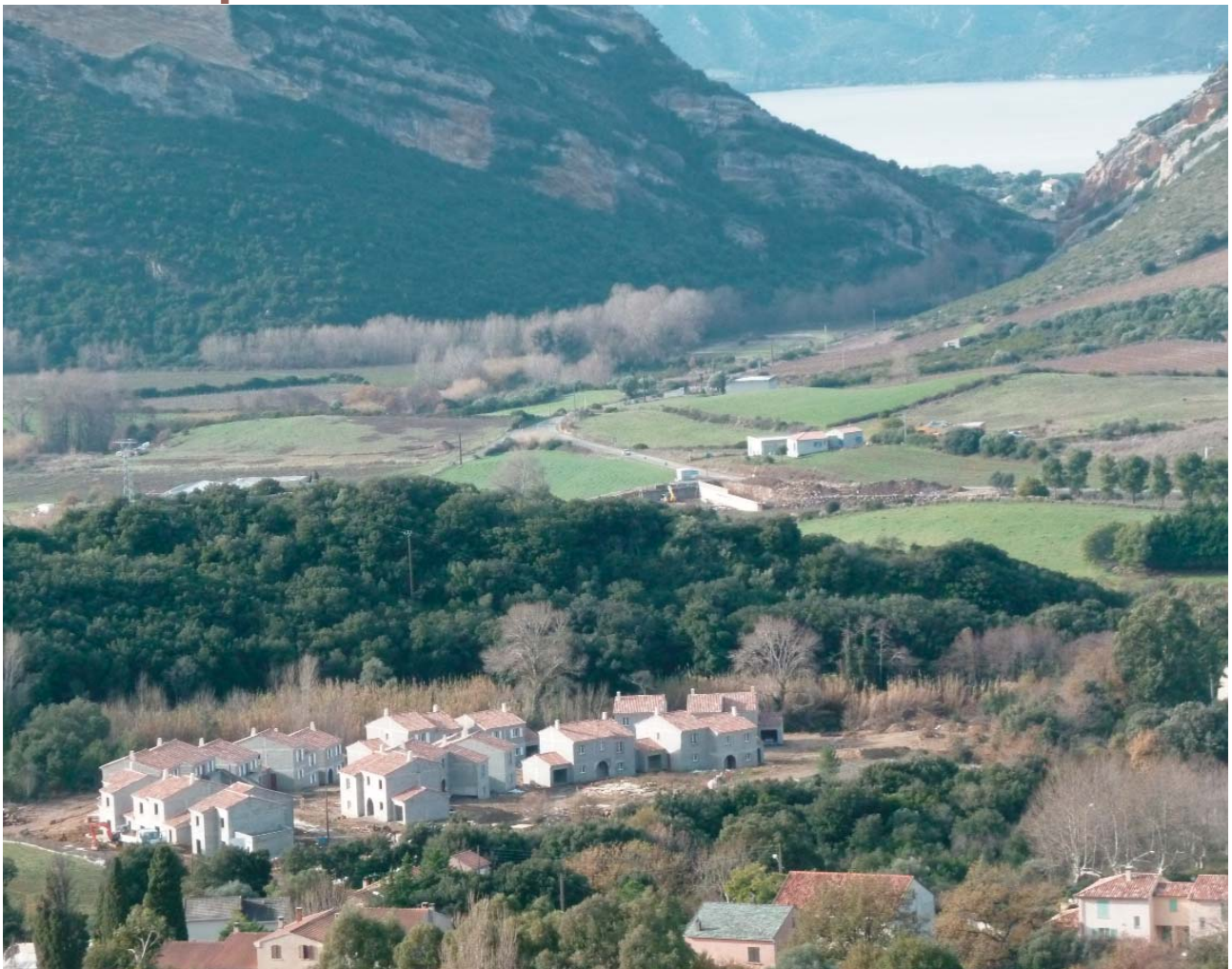
Élevages caprin, ovin, bovin et apiculture



Les avantages sociaux

- Le classement, en protégeant les paysages, contribue au renforcement de son identité et de son patrimoine.
- Le classement peut conduire à une amélioration du cadre de vie dans le site et à une augmentation des productions culturelles.

**Construction de 29 logements sociaux intégrés, avec clause anti-spéculative
Projet connexe du pôle d'excellence rurale.**



Les dimensions environnementale, économique et sociale de cette proposition de classement de site démontrent que celle-ci s'inscrit dans l'esprit du développement durable.

Le classement

Ce site fait l'objet de protections existantes (*cf. annexe carte des protections*).

Cependant, le classement, en application de la loi du 2 mai 1930, est la mesure de protection la mieux adaptée pour assurer la conservation de ce site naturel, agricole et culturel. Le périmètre proposé correspond à l'unité paysagère que forment la Conca d'Oro et son débouché sur la mer. Cette démarche vise à la reconnaissance de la valeur et de l'identité viticole paysagère remarquable qui la caractérise. En outre, le classement constitue un acte de cohérence intercommunale.

Le périmètre de classement proposé



(*Cf. cartes générales et détaillées en annexe*)

1. Descriptions des limites du projet

La description du périmètre amène à recouper les limites et la toponymie cadastrales avec celles de la cartographie et des orthophoto-plans IGN, qui peuvent diverger quelque peu.

Au sud

Le périmètre proposé longe la crête qui forme la limite du territoire communal de Poggio d'Oletta à partir de la zone d'exclusion du village au lieu-dit Guadanaccia, jusqu'à la grande crête à l'ouest au niveau du Col de Sant'Antonio.

À l'est

Le périmètre proposé longe la plus haute ligne de crête, qui part du Col de Sant'Antonio (Commune de Poggio d'Oletta), passe par Cime de Furtine, le Col de la Menta, le Monte a Torra, Trasaleccio, le Monte Casaticchese, les Monti Rossi (Commune de Barbaggio), le Monte Secco, puis emprunte l'arête qui descend au Col de Teghime, le contourne au sud par le dessous puis en remonte vers l'est en limite du monument commémoratif de la bataille pour la libération de la Corse, passe au point culminant du Campo d'Unico en crête, longe Bocca Teghime, reprend de la limite du territoire communal de Barbaggio, passe par Cima Orcaio, longe la crête qui délimite le territoire communal de Patrimonio après Pigno, Monte Muzzone, la Croce, Monte Ventajola, Monte San Colombano, Bocca de Pinaciolelle, jusqu'à Funtana di Alizzia.

Au nord

Depuis le sommet de Funtana di Alcizzia, le périmètre proposé longe la crête jusqu'à Cima di Gratera et Punta Muzzelli puis plonge jusqu'au ruisseau de Fiumcelle (Commune de Farinole), longe la route départementale 333 et descend le long de l'ancien chemin de service, carrossable au départ, descend par la crête entre Viscinosa et Campo-Maggiore pour finir à la mer en passant par la pointe nord de la baie de Farinole (en incluant la Grotte du bandit).

À l'ouest

Le périmètre proposé longe le domaine public maritime sur une largeur de 500 mètres qui comprend le littoral entre la pointe nord de la baie de Farinole jusqu'au ruisseau de Fium'Albino (Commune de Patrimonio), la Punta Vecchiaia, la Punta di i Cani, et rentre dans les terres le long d'un mur en pierre au lieu dit Cappanelle, excluant le secteur des Marines du Soleil, jusqu'à la route privée en terrain naturel, longe le mur en pierre à l'ouest de cette route privée en direction du sud, jusqu'à la route d'accès du lotissement des Marines du Soleil, longe cette route d'accès jusqu'à la route départementale n°81 pour rejoindre la limite du territoire communal de Patrimonio, grimpe ensuite le long de la crête calcaire jusqu'à Punta di Fortino, passe par le très emblématique Monte Sant'Angelo (Commune de Poggio d'Oletta), redescend par les Stretti di Poggio, remonte à Serra di Agliastrello, jusqu'au ruisseau de Mercurio, rentre sur le territoire communal d'Oletta pour contourner l'ensemble du Mont Silva Mala en suivant le sentier qui passe au pied, avant de remonter au-dessus des vignes pour rejoindre et suivre la crête de la limite du territoire communal de Poggio d'Oletta, en direction de Montemagni, pénètre sur la Commune d'Oletta pour l'englober dans son ensemble, rejoint à nouveau la limite de la Commune de Poggio d'Oletta, plonge rapidement vers l'est pour éviter le village en suivant un mur en pierre jusqu'au chemin de service de Saint-Florent, le ruisseau de Saint Pierre et de l'Olivella, la route départementale n°38, le pont de Poggio d'Oletta, le ruisseau de Gualdo, enfin passe en limite basse de la fontaine de Poggio (qui est exclue) jusqu'à la crête au lieu-dit Guadaniaccia avant de rejoindre la limite sud du site.

Ce périmètre a permis, en outre, de prendre en compte plusieurs sites bâtis intéressants (Couvent de Farinole, Chapelle San Quilico, etc.)

2. Périmètre du site classé excluant les villages de Patrimonio et de Barbaggio

Sur la Commune de Barbaggio

Depuis le ruisseau de Vaccareccia, au point faisant limite avec le territoire communal de Patrimonio, le périmètre proposé longe la limite basse de la vigne de Piedi-Pinzutti, la route impériale de Saint Florent, remonte le ruisseau de Lucitello, longe le ravin qui traverse la RD 81, longe le chemin de Barbaggio passant au-dessus du village et redescendant, longe la RD 81, longe le ruisseau de Fiumicellu, rejoint le lacet du chemin de Patrimonio à Barbaggio, longe l'affluent du ruisseau de la fontaine, longe le ruisseau de la fontaine jusqu'au point faisant limite avec le territoire communal de Patrimonio.

Sur la Commune de Patrimonio

Depuis le ruisseau de la fontaine, au point faisant limite avec le territoire communal de Barbaggio, le périmètre proposé longe un mur en pierre qui remonte jusqu'au chemin de Suale, longe le chemin jusqu'à la piste carrossable, puis remonte la crête jusqu'au chemin de servitude de Patrimonio à Barbaggio, longe le chemin jusqu'à l'intersection avec le ruisseau de Tozza, remonte jusqu'à la RD 81 (virage marqué), longe la RD 81, remonte après virage marqué au Ld Tozza, en suivant des murs en pierre jusqu'au chemin de Patrimonio au Pigno, longe le chemin jusqu'à la Fontaine de Ficaja, longe le ruisseau de la fontaine de Ficaja, longe le chemin vers le nord-ouest (sous la RD 333), longe des murs en pierre vers l'ouest, croise le chemin de Casacce au lieu-dit Cruciatta, longe le mur en pierre jusqu'au chemin de Farinole à Patrimonio, puis longe le mur en pierre au-dessus des jardins vers l'ouest sous la Casa Albina, longe le chemin du Mulino Suttano, longe le mur en pierre vers le sud pour rejoindre le chemin de Piolaggio à Cardetto, le longe la limite de la parcelle Mugone, rejoint le chemin de Campo d'Elge, jusqu'à l'intersection des chemins Vecchiaja et de Piolaggio, puis le périmètre proposé trace une droite entre ce point et un replat situé au-dessus de la Cave du Clos Massimi, de façon à permettre une constructibilité de la zone déjà équipée tout en protégeant la crête qui offre une vue remarquable de Patrimonio en venant de Farinole.

Le périmètre proposé plonge de ce replat vers le virage marqué de la RD 80, longe cette route vers le sud, contourne les constructions en bordure de route jusqu'au rond-point puis remonte par la RD 81, longe vers le sud la haie de pin faisant limite propriété, contourne les habitations pour rejoindre le ruisseau des Porette (à la sortie de sa courbe), faisant limite de territoire communal, longe ce ruisseau jusqu'à l'intersection avec le chemin de la route de Patrimonio, faisant ainsi jonction avec le périmètre sur le territoire communal de Barbaggio.

(Cf. annexe : liste des parcelles cadastrales de la limite du site/commune)

3. Proposition complémentaire de classement au site majeur

Sur la Commune de Saint-Florent, le Président du syndicat de l'AOC Patrimonio souhaite voir classer ses vignes « le Clos De Bernardi » d'une surface de 8,5 ha pour à la fois servir de modèle et traduire son implication dans la conduite de ce dossier. En accord avec le maire de Saint-Florent, seules les vignes plantées à ce jour pourraient être proposées au classement.

Suggestion d'inscription des villages

Les zones urbanisées et urbanisables des villages de Poggio d'Oletta, de Barbaggio et Patrimonio (y compris les Marines du Soleil), sont exclues du projet de périmètre proposé au classement. Seules quelques habitations isolées seront incluses dans le site classé.

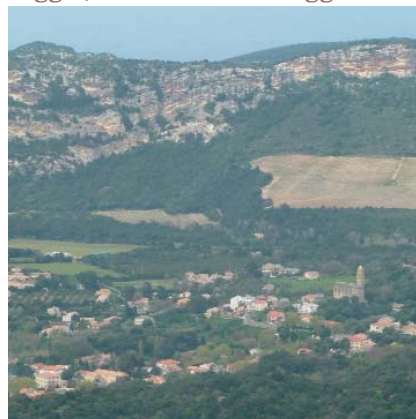
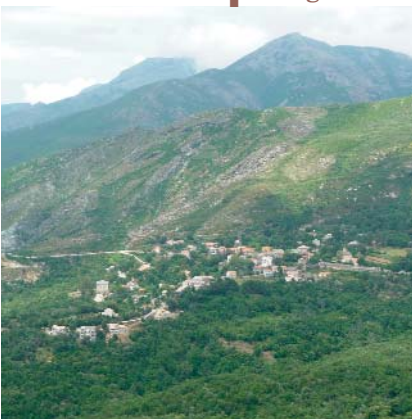
Les zones urbanisées pourraient faire l'objet d'une inscription au titre des articles L.341-1 à L.341-22 et des articles R341-1 à R341-27 du code de l'environnement, afin d'assurer une protection complémentaire et cohérente avec le site classé, créant une servitude moins contraignante, tout en permettant de suivre leur évolution. Ces villages pourraient faire l'objet d'une mission d'étude pour l'élaboration d'un cahier de gestion paysager et architectural.

L'Office de l'Environnement de la Corse (Département des écosystèmes terrestres - Unité Sites et Paysages) est l'institution de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) compétente pour instruire les demandes d'inscription de site.

Une demande d'inscription de site devra être formellement adressée à l'OEC par les collectivités intéressées. Cette démarche est indépendante de la présente procédure administrative de classement.

Dans un esprit partenarial et complémentaire, les services de l'État restent à la disposition de l'OEC pour soutenir et accompagner cette possible démarche.

Villages de Barbaggio, Patrimonio et Poggio d'Oletta



Répartition des surfaces proposées par commune

	Patrimonio	Barbaggio	Poggio d'Oletta	Farinole	Oletta	Saint Florent	DPMaritime
Surface totale de la commune	1 749 ha	1 102 ha	1 606 ha	1 847 ha	2 662 ha	1 842 ha	
Surface proposée au classement	1 594 ha	900 ha	1 365 ha	394 ha	56 ha	8,5 ha	190 ha
Surface susceptible d'être inscrite	125 ha	71 ha	70 ha				
TOTAL SURFACE SITE CLASSÉ			4 507,5 ha				
TOTAL SURFACE SITE INSCRIT			266 ha				

Remarque : 704 ha de l'ancien site inscrit littoral sur les communes de Patrimonio et Farinole seraient transformés en site classé.

Répartition de la surface classée proposée par type d'affectation

En mars 2012, le projet de site classé comprend (source DDTM Hte-Corse) :

- 301,5 ha de vignes plantées (soit 75 % des vignes plantées de l'AOC)
- 625 ha d'autres terres agricoles,
- 3581 ha de terrains naturels,

Soit un sous-total de 926,5 ha de terres agricoles proposées au classement.

Le site classé et l'éventuel site inscrit s'imposeront aux documents d'urbanisme existants ou futurs. Aussi, lors de la phase de concertation et d'animation du projet de classement, il a été nécessaire de s'assurer de la cohérence des principes de gestion des sites et des contenus des documents d'urbanisme en cours de révision ou d'élaboration, ainsi qu'au respect de la loi Littoral.

- Farinole dispose d'un PLU en cours de validité,
- Saint-Florent et Oletta disposent d'un PLU en cours d'élaboration,
- Poggio d'Oletta et Barbaggio disposent d'une carte communale en cours de validité,
- Patrimonio ne dispose pas de document de planification.

Vue de San Angelo



Principes de gestion

Les principes de gestion

La gestion du site s'attachera à conserver ou à restaurer les caractéristiques du paysage protégé, notamment par :

- le maintien voire l'extension des vignobles, des terres agricoles et des espaces naturels :

sans apporter d'entrave à l'exploitation de ce terroir agricole et à son développement économique. Le contrôle de l'ensemble des travaux nouveaux ou de remise en culture visera à maintenir une organisation traditionnelle remarquable et efficace.

Les projets seront examinés « au cas par cas », notamment la possibilité de réaliser de nouveaux bâtiments et accès, la réouverture de zones d'emprunt de matériaux ou de dépôts sur la base du principe suivant :

« Dans le périmètre du site classé sera établi une présomption d'inconstructibilité. Tous les projets qui iront dans le sens du développement des activités agricoles (y compris les structures agrotouristiques et les structures d'animation oeunotouristique) seront étudiés avec un a priori favorable et l'inverse sera vrai, dans le respect de la qualité paysagère et de l'esprit des lieux ».

Un cahier de gestion regroupant les bonnes pratiques pour les aménagements du vignoble servira de guide à tous porteurs de projets et aux services instructeurs.

Ce cahier a été élaboré dans la concertation entre les services de l'État, les élus, les socioprofessionnels et des personnes qualifiées
(*Cf. annexe Guide architectural et paysager*).

- le contrôle des travaux d'infrastructure : l'impact des éventuels projets (routes, pistes DFCI, barrages, lignes EDF, etc.) sera examiné, afin que, si ces projets sont jugés indispensables, des mesures d'insertion paysagère soient réalisées pour sauvegarder la qualité du site,

- la restauration du bâti et des éléments patrimoniaux importants au petit patrimoine rural, comprenant les clos en pierre,

- la suppression de « points noirs paysagers » : réseaux câblés, publicité, etc.

Les moyens de gestion

- L'autorisation spéciale préalable à toute modification de l'état ou de l'aspect du site accordée par :

- le Préfet pour les travaux d'aménagement mineurs (après avis ABF et de la DREAL),
- le Ministre chargé des Sites, après avis du Conseil des Sites de Corse, et éventuellement de la Commission Nationale Supérieure des Sites, pour les autres travaux (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir).
- pas d'autorisation tacite possible.

- Un Comité de pilotage local : regroupant les élus, les services de l'État, les financeurs, les socioprofessionnels et les différents partenaires concernés par la gestion du site.

Il pourra être notamment créé pour :

- concevoir et animer des projets de développement de territoire à l'échelle du site,
- assurer la mise en œuvre et la gestion de programme annuel d'actions,
- examiner les demandes d'autorisations de travaux, préalablement à leur instruction administrative, discuter et partager les responsabilités des avis,
- développer des outils d'information et de sensibilisation sur la valeur patrimoniale du site.

- Un soutien spécifique du Ministère chargé de l'Environnement pour des actions d'amélioration paysagère du Site : réhabilitation de la qualité du bâti existant, dissimulation de réseaux aériens, signalétique, aménagements légers de découverte touristique, etc.

- La mise en place d'un Observatoire photographique du paysage (OPP) afin de pouvoir suivre dans le temps, avec un protocole et une périodicité qui reste à définir, les évolutions du paysage du site du Vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro, avec le concours de l'Office de l'Environnement de la Corse.

■ Vignoble en fond de vallon sur Saint-Florent



Pour conclure

La combinaison de ces mesures permettra, non seulement d'éviter des dégradations irréversibles mais encore, d'inciter à des réalisations de qualité, dans un cadre réglementaire précisé localement, dans le respect des lieux et de leur modèle de développement.

Développé, surtout sur des milieux agricoles et naturels, ce projet de site classé ne crée pas une servitude très contraignante pour les habitants de la Conca d'Oro. Il n'ajoute notamment pas de contrainte réellement nouvelle pour les viticulteurs, puisqu'il reprend sous l'angle paysager, certaines des prescriptions déjà fixées par divers règlements (de nombreux espaces sont déjà inconstructibles).

Le site classé permettra même un traitement « au cas par cas » plus adapté à chaque projet. Enfin, cette procédure n'a de portée que sur les modifications extérieures des lieux, mais n'intervient pas sur l'usage qui en est fait (chasse, pêche, etc.).

La proposition de dénomination du site doit représenter au mieux l'ensemble des éléments structurants qui composent ce paysage remarquable, où est sis l'essentiel du vignoble AOC de Patrimonio.

Le nom proposé actuellement est :

« Site Classé du vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oro »

Tout au long de la procédure d'instruction de ce dossier, il sera possible de faire évoluer cette dénomination sur la base d'un argumentaire construit.

Des travaux sont en cours à ce sujet pour proposer des noms de substitutions possibles tels que :

« Site Classé de la Conca du vignoble de Patrimonio »

« Site Classé du vignoble de la Conca de Patrimonio »

Le classement de ce paysage remarquable est un moyen nécessaire pour garantir sa pérennité, lui donner une reconnaissance nationale et un label de qualité qui contribueront à son développement durable.